



FABRIQUE ST-LOUIS DE CHAMBORD

Avant l'entrée en vigueur du décret en 2023, l'Évêque a demandé qu'un comité de transition soit instauré dans chacune des Unités pastorales.

L'objectif principal sera d'appliquer un plan d'action afin de mettre en place la nouvelle Fabrique unifiée et d'orienter certaines réflexions ou décisions à prendre dans les premières années de l'annexion administrative.

Pour notre Unité pastorale Sud du Lac, les membres de ce Comité sont : l'abbé Mario Desgagné, monsieur Steeve Tremblay, coordonnateur, madame Claire Tremblay, monsieur Sabin Girard, monsieur Pierre Bergeron, monsieur Gérard Savard, monsieur Mario Lavoie, madame Édith Rénald et madame Françoise Imbeault.

Une première rencontre a eu lieu le 7 avril dernier afin de se familiariser avec le travail qui sera à faire pour la mise en place du nouveau conseil de fabrique qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2023. Les membres ont pris connaissance de la lettre pastorale de monsieur René Guay, du décret et autre sujet.

Comme outil de travail, ils se serviront d'un tableau de bord détaillant les étapes à suivre au niveau des changements juridiques et gouvernementaux, la gestion administrative, les parcs immobiliers, les ressources humaines et les besoins des communautés chrétiennes.

Chacun des membres aura une responsabilité spécifique et devra s'entourer de bénévoles pour travailler en sous-comité.

Il est important de se rappeler que chacune des communautés chrétiennes demeure importante et devra continuer de se prendre en charge. Cette prise en charge passe notamment par la création de comités de gestion dans chacune des communautés.

Dans cette période de changement, nous vous demandons de nous soutenir par vos prières afin que le processus se vive dans l'harmonie et la communion.

Merci de votre collaboration !

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

HORAIRE D'ÉTÉ

Du 2 mai au 2 septembre 2022 les heures d'ouverture seront les suivantes :

- Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Vendredi : 8 h à 12 h



ENTRAIDE BÉNÉVOLE DE CHAMBORD-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'Entraide bénévole de Chambord aura lieu le mercredi 11 mai 2022 à 13 h 30 à la salle communautaire Gaston-Vallée. Ceux et celles qui désirent assister à l'assemblée, mais qui n'ont aucun moyen de transport, vous pouvez communiquer avec madame Lise Toulouse au 418 342-6927. Le transport est offert gratuitement à l'occasion de cette assemblée. Il y aura également tirage de prix de présences.

Bienvenue à tous !

CLUB SPORTIF DE CHAMBORD-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



L'assemblée générale annuelle du Club sportif de Chambord aura lieu le jeudi 19 mai 2022 à 18 h 30 à la mezzanine de l'aréna.

Bienvenue à tous !

C'LIN'ART

Les membres de L'atelier de peinture C'lin'art invitent toute la population à venir rencontrer notre professeure madame Céline Brisson ainsi qu'une de nos artistes madame Ghislaine Rouleau au symposium de peinture du Lac-Bouchette qui se tiendra les 14 et 15 mai 2022, à l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette.

Bienvenue à tous !

ABROGATION D'UNE RÉSOLUTION

Le conseil municipal a abrogé la résolution 04-105-2022 concernant l'embauche de monsieur Vianney Gagnon comme journalier spécialisé des travaux publics lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 avril dernier. Le processus de sélection d'un nouveau journalier spécialisé sera relancé prochainement.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière pour améliorer la qualité des trottoirs sur son territoire.

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL, D'INCLUSION ET D'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES NOUVEAUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Le conseil municipal a adopté cette nouvelle politique qui se retrouvera sur le site Internet de la Municipalité.

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTE

Le conseil municipal a embauché madame Sara-Jeanne Laroche comme coordonnatrice de terrain de jeux pour l'été 2022 selon l'entente.

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil municipal a accepté la modification du contrat de travail du directeur général pour devancer la retraite de ce dernier au 30 septembre 2022.

BALAYAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – OCTROI DU CONTRAT

Le conseil municipal a autorisé l'octroi du contrat conforme jusqu'à un montant approximatif de 4 140 \$ taxes nettes à l'entreprise Nutrite Belle Pelouse.

ASPHALTAGE – OCTROI DU CONTRAT

Le conseil municipal a accepté la soumission de Lachance Asphalte 1987 inc. au prix de 360 \$ la tonne plus taxes, et d'autoriser une dépense maximale de 37 600 \$ taxes nettes.

OFFRE DE SERVICES – ENVIRONOR

Le conseil municipal a autorisé le versement supplémentaire de 3 920 \$ avant taxes de la firme Environor afin de couvrir le soutien et suivi des échantillonnages en traitement d'eau potable et eaux usées.

OFFRE DE SERVICES – PULSAR

Le conseil municipal a accepté l'offre de services de la firme Pulsar afin de fournir et installer les tablettes et portables avec accessoires pour l'utilisation des membres du conseil municipal pour un montant maximal de 9 246.66 \$ avant taxes.

OFFRE DE SERVICES – SNOG

Le conseil municipal a accepté l'offre de services de la firme SNOG (fournisseur de luminaires en aluminium moulé) afin de fournir des lampadaires décoratifs au Parc du 150^e pour un montant maximal de 3 590 \$ avant taxes.

APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

pg

Fournisseur	Service	Montant
H20	Visite de service	3 334.28 \$
H20	Produits d'eau potable	4 616.83 \$
MRC Domaine-du-Roy	Service commun d'ingénierie	8 523.32 \$
Jacques Tremblay Transport	Réparation fuite d'eau	5 239.05 \$

COMPTES À PAYER

Voici la liste des comptes à payer en date du 31 mars :

- Dépenses préautorisées : 253 529.59 \$
- Comptes payés : 20 256.24 \$
- Comptes à payer : 44 914.68 \$

ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA DU CENTRE MARIUS SAUVAGEAU – OCTROI DE CONTRAT

Le conseil municipal a octroyé à Trane le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna du Centre Marius-Sauvageau pour un montant de 3 490 \$, taxes en sus pour la première année, 3 630 \$, taxes en sus pour la deuxième année et 3 775 \$, taxes en sus pour la troisième année.

PROCLAMATION MUNICIPALE SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

La Municipalité de Chambord proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la *Semaine nationale de la santé mentale*, dont le thème est l'empathie.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 6 JUIN À 19 H

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.

ZONES SCOLAIRES



Il est important de respecter les limites de vitesse dans les zones scolaires.

Il est aussi important de respecter les traverses pour piétons et les brigadiers scolaires.

COOPÉRATIVE DU PAVILLON DU GOLF DES CÈDRES DE CHAMBORD

La coopérative du pavillon du golf des Cèdres de Chambord ouvre ses portes le 7 mai prochain pour accueillir ses premiers golfeurs. Cette année, compte tenu de l'inflation, la coopérative a décidé de ne pas augmenter ses droits de jeu et ses forfaits.

Voici un aperçu de la tarification pour la saison 2022 :

Carte de saison (membre) : 425 \$ taxes incluses ;
 Carte de saison (non-membre) : 455 \$ taxes incluses ;
 Carte de saison junior (12 à 18 ans) : 150 \$ taxes incluses ;
 Nouveau membre saison : 300 \$ taxes incluses ;
 Laissez-passer 18 trous : 24 \$ taxes incluses ;
 Laissez-passer 9 trous : 15 \$ taxes incluses ;
 Champ de pratique pour frappeur de balles :
 Gros panier : 7 \$ taxes incluses ;
 Petit panier : 4 \$ taxes incluses.

Prendre note que l'on n'a pas à faire de réservation, on a qu'à se présenter à l'accueil. Pour information, veuillez composer le numéro de téléphone suivant : 581 816-0087.

Gérard Lavoie
Président CA



ÉCOLE JOLIVENT-CONTENUR

Avis à toute la population !

Le conteneur près de l'école Jolivent n'est pas la propriété de la Municipalité, mais bien celle de l'école donc il vous est interdit de déposer quoi que ce soit dans celui-ci. Il fait beau et vous avez commencé à faire votre ménage du printemps ? Vous pouvez aller porter les objets dont vous voulez vous départir à l'écocentre de Roberval ou encore à celui de St-François-de-Sales sur les heures d'ouverture. Aucun matelas ou autre ameublement ne peut être déposé dans un conteneur que ce soit celui de l'école ou bien n'importe quelle autre sur le territoire.



Merci de votre collaboration et de votre compréhension !

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE CHAMBORD

La Municipalité de Chambord en collaboration avec le comité de la Municipalité attrayante et le Centre d'Action bénévole Domaine-du-Roy organise un événement le samedi 28 mai 2022 dans le stationnement de la salle communautaire de Chambord. En cas de pluie, l'événement aura lieu à l'intérieur de la salle. TOUTE la population de Chambord et des environs est invitée à l'événement.

Au programme il y aura :

- Lancement de la politique d'accueil des nouveaux citoyens ;
- Marché social (les comités de Chambord et de la MRC seront là pour vous expliquer leurs activités ;
- Initiation au bubble soccer, à la pétanque, au pickleball, jeux gonflables, atelier de jardinage, don d'arbres, etc. ;
- Inauguration du skate parc en collaboration avec la Maison des Jeunes.

ET, pour finir en beauté, le concert de SUL' PORCH !

C'est un rendez-vous le 28 mai de 10 h 30 à 16 h 30

*****GRATUIT POUR TOUS*****

ANIMATEUR(S)/ ANIMATRICE(S) DE TERRAIN DE JEUX

La Municipalité de Chambord est présentement à la recherche de candidats pour combler le(s) poste(s) de :

Animateur(s)/Animatrice(s) de Terrains de jeux

Sommaire des fonctions :

- Animer de façon professionnelle des enfants âgés de 5 à 12 ans ;
- Créer des activités favorables au développement des enfants ;
- Planifier les animations pour chacune des semaines ;
- Assister à la formation adaptée au milieu ;
- Participer aux sorties de chaque semaine ;
- Évaluer et faire le suivi d'un groupe à chaque semaine ;
- Travailler en collaboration avec le coordonnateur/coordonnatrice.

Exigences et qualifications requises :

- Être âgé de 15 à 30 ans ;
- Démontrer une autonomie et un sens des responsabilités ;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe ;
- Avoir de la facilité avec les enfants ;
- Priorité à ceux et celles qui étudient dans un domaine connexe ;
- Expérience en animation est un atout.

Conditions de travail :

- Durée : **7 semaines**
- Début vers le 20 juin 2022
- Heures : **35 à 40 heures par semaine**
- Du lundi au jeudi (sauf une fin de semaine pour la formation)
- Salaire selon la politique municipale

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent déposer leur curriculum vitae à l'adresse suivante :

Concours Animateur(s)/Animatrice(s) de Terrain de jeux
Municipalité de Chambord
1526, rue Principale, Chambord (Québec) G0W 1G0
Ou par courriel à : info@chambord.ca

COMITÉ DU PARC FRUITIER



La belle saison arrive, et comme chaque année, nous souhaitons vous informer que les activités suivantes reprendront sous peu au parc fruitier : plantation, nettoyage, découvertes végétales, etc. Si vous êtes intéressés à venir donner de votre temps afin d'embellir celui-ci, vous pouvez contacter madame Laurette Crozet, coordonnatrice au développement à l'adresse suivante : developpement@chambord.ca, au 418 342-6274 poste 206 ou par Facebook sur la page : Animations Chambord.

ARROSAGE

Il est strictement interdit de laver ou nettoyer une cour extérieure au moyen d'un jet d'eau produit par l'aqueduc municipal.

AMENDES

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 100 \$ pour une première infraction et de 300 \$ en cas de récidive.

ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une platebande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

PÉRIODE D'ARROSAGE

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants:

- un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair ;
- un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

PROMENEUR DE CHIEN



Veuillez prendre note que lors des promenades avec votre chien, vous devez ramasser les excréments de celui-ci sous peine d'amende.

INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée le 8 juin 2022
Publication le 10 juin 2022

